

Quitter l'enfance, devenir adulte

L'hétérogénéité des représentations adolescentes concernant l'âge d'accès à l'autonomie

Rachel Gasparini
Odile Joly-Rissoan
Monique Dalud-Vincent

Maîtresse de conférences en sociologie, Université de Lyon/GRS.

Maîtresse de conférences en sociologie, Université de Savoie (LLS).

Maîtresse de conférences en sociologie-démographie, Université de Lyon/GRS.

Mots clés : Adolescence – Autonomie – Représentations juvéniles.

Dans nos sociétés occidentales, il est communément admis que les adolescents aspirent à être autonomes le plus tôt possible. L'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages et sa partie variable Éducation et Famille de l'Institut national de la statistique et des études économiques (2003) est l'occasion d'interroger cette évidence. Il apparaît ainsi que les représentations des collégiens et des lycéens âgés de 10 ans à 23 ans ne sont pas uniformes concernant l'âge auquel on peut être autonome ; elles sont socialement déterminées. D'une part, les domaines concernés (loisirs, sorties, achats, vêtements, sociabilité, école) suscitent des aspirations plus ou moins précoces à l'autonomie (les activités qui concernent la socialisation extrafamiliale et entre pairs étant les plus convoitées). D'autre part, des variations sont considérables selon l'origine sociale des jeunes (approchée par l'appartenance socioprofessionnelle et le niveau d'études des parents) : les enfants de milieux populaires indiquent des âges plus tardifs pour l'accès à l'autonomie et la mère semble jouer un rôle prépondérant dans cette influence parentale, notamment au regard de son niveau d'études ; les professions ou catégories socioprofessionnelles du père sont également des facteurs non négligeables.

L'adolescence est souvent synonyme d'affirmation de soi et d'accès libérateur à un certain nombre de droits revendiqués à l'égard des adultes. Dans nos sociétés occidentales, cette autonomisation de l'enfant est glorifiée, et les parents valorisent les qualités d'indépendance de ce dernier (Galland et Roudet, 2005). Comment, de leur côté, les adolescents conçoivent-ils de s'affranchir de la tutelle des adultes ?

Les travaux de Norbert Elias (1984, 1991 et 1993) rappellent que l'autonomie n'est pas une caractéristique « naturelle » des individus et que la valorisation du comportement dit « autonome » est à situer historiquement : l'intériorisation des normes de comportement se comprend par rapport à des relations intersubjectives et de domination dans une configuration sociale donnée. Or, comme tout individu social, l'adolescent connaît de multiples contraintes par son groupe de pairs, les institutions qu'il traverse (notamment l'école), ses parents, le contexte social dans lequel il va pouvoir aspirer à l'autonomie (situation du marché du travail, coût de location ou d'achat d'un logement, coutumes nationales et habitudes familiales quant à l'âge de départ du foyer parental...). En l'occurrence, l'acquisition de l'autonomie s'inscrit dans un cycle de vie étiré (Mauger, 1992 ; Galland, 2004). L'entrée des jeunes dans la vie active notamment est retardée dans l'ensemble de l'Europe, avec des temporalités différentes selon les pays, en fonction du poids des facteurs les plus impliqués : prolongation de la scolarité et chômage [respectivement deux tiers et 10 % des 18-21 ans en France en 1999 – Galland et Roudet, 2005 (1)]. Une autonomie rapidement gagnée n'est pas forcément un atout : les jeunes Européens désavantagés socialement sont les plus susceptibles de quitter leur foyer le plus précocement pour occuper des logements de moindre qualité, avec un niveau de vie moins élevé que les jeunes d'origine aisée (Galland et Cavelli, 1993). La dépendance temporaire à l'égard de la famille que représente la poursuite d'études au-delà de 16 ans peut, par ailleurs, être bien vécue par les enfants si elle permet d'augmenter leurs choix professionnels. Même les adolescents de milieux populaires, auparavant décrits comme souhaitant quitter l'école le

(1) En 2007, 20,2 % des 15-24 ans étaient au chômage (BIT). Source : INSEE, séries longues sur le marché du travail.

plus vite possible pour entrer dans le monde du travail et accéder aux capacités économiques associées au statut d'adulte (Bourdieu, 1984), ont évolué apparemment dans leurs conceptions. D'une part, certains adolescents ont tiré profit de l'allongement de la scolarité, notamment les filles de milieux populaires (Galland, 1988) et, d'autre part, avec l'augmentation du chômage et des emplois précaires, les jeunes, et en particulier les moins qualifiés d'entre eux, prennent désormais en compte les difficultés spécifiques à leur insertion professionnelle.

L'adolescent français rencontre ainsi une expérience paradoxale : historiquement, il n'a jamais été aussi soumis à l'injonction « d'être soi » alors même qu'il reste socialisé par différentes instances de tutelle bien plus longtemps qu'auparavant (Cicchelli, 2001), notamment l'école et la famille (Maunay, 2004). De ce point de vue, la compréhension sociologique de la condition adolescente actuelle doit beaucoup à l'analyse de la condition juvénile qui lui succède : dans ces moments de transition aux bornes peu établies, entre enfance et âge adulte, le sujet passe peu à peu d'une situation de dépendance totale à celle « d'indépendance dans la dépendance » (Chamboredon, 1985). Lors de ce passage, l'individu acquiert la possibilité de « faire seul » ou de « décider par lui-même » certaines activités inscrites dans différents domaines du quotidien. Cette autonomie partielle ne se définit pas uniquement selon une dimension morale (la volonté et la capacité de faire seul ou de décider soi-même) ; elle entretient des liens étroits avec les possibilités concrètes de son expression en termes matériels, en termes de compétences dans un domaine donné (par exemple pour réaliser seul ses devoirs scolaires, il faut avoir compris l'exercice, savoir comment le résoudre, connaître les comportements adéquats pour se mettre au travail, etc.), ou même financiers. On peut rappeler à ce sujet que les jeunes peuvent très bien devenir autonomes sans être indépendants financièrement, ce qui est une des grandes problématiques des sociétés occidentales actuelles (Schehr, 2004). Les adolescents connaissent le monde de la consommation et de l'argent bien avant de percevoir un salaire, et il est certain, par exemple, que les choix vestimentaires et de loisirs sont indissociables des questions de dépenses (on connaît le coût important des vêtements de marque, du matériel informatique, des places de cinéma mais aussi des déplacements pour les sorties en ville, etc.). Inversement, certains jeunes qui ont des revenus préfèrent donner de l'argent à leurs parents quand ils logent encore chez eux pour limiter l'ingérence dans leur vie privée (Cicchelli, 2001). Manière de dire, plus globalement, qu'en matière de finance comme dans les autres domaines du quotidien juvénile, le « faire

seul » et le « décider par soi-même » ne se formulent certainement pas dans un vide social, loin des conditions de vie (ce « faire seul » ou ce « décider par soi-même » relève, pour certains, de l'obligation plus que du choix), loin des représentations parentales (qui se transmettent à travers les pratiques et les convictions éducatives) et sociétales (par exemple, celles relatives au genre). Justement, dans quelle mesure les conceptions que les jeunes se font de l'acquisition progressive de leur autonomie sont-elles ainsi socialement déterminées ?

L'analyse secondaire des données de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et sa partie variable Éducation et Famille (encadré 1) permettent d'avancer quelques réponses. Lors de cette enquête, des collégiens et des lycéens âgés de 10 ans à 23 ans ont, en effet, été interrogés sur l'âge à partir duquel un « enfant » ou un « jeune » pouvait, selon eux, « faire seul » ou « décider soi-même » certaines pratiques. Onze questions étaient posées : « Rester seul un soir à la maison en l'absence de ses parents », « Inviter des amis ou des amies à la maison sans demander l'avis des parents », « Passer la nuit chez des amis ou des amies », « Aller au cinéma sans les parents », « Choisir tout seul ses vêtements dans les magasins », « Décider de la façon de dépenser son argent », « Avoir un compte en banque ou un compte à la Poste », « Choisir ses émissions de télé », « Choisir ses jeux vidéo ou les sites qu'il visite sur Internet », « Organiser soi-même son travail scolaire », « Décider de l'heure de son coucher ». Les questions posées aux jeunes dans l'enquête de l'INSEE sur les âges auxquels ils considèrent qu'ils devraient pouvoir faire seul ou décider d'eux-mêmes certaines pratiques ne permettent pas, prises isolément les unes les autres, d'appréhender avec fiabilité les représentations qu'ils se font quant aux modalités d'acquisition d'une autonomie dans un domaine donné. La seule question « avoir un compte en banque ou un compte à La Poste » ne suffit pas, par exemple, à rendre compte du rapport à l'autonomie financière. D'autant moins que l'étendue des âges des répondants (de 10 à 23 ans) laisse présager d'une très grande disparité d'appréciation de la question, rendant l'interprétation des réponses quelque peu ardue (encadré 1). En revanche, les calendriers différenciés des âges auxquels on considère pouvoir faire seul sont révélateurs des conceptions que ces jeunes scolarisés ont des modalités d'acquisition de leur « indépendance dans la dépendance ». La première partie de cet article analyse les représentations de l'âge d'accès à l'autonomie selon les domaines et selon les âges réels des enquêtés. Par la suite, partant de l'hypothèse selon laquelle les réponses des collégiens et lycéens

Méthodologie

L'enquête Education et Famille constitue la partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en octobre 2003 auprès de 4 100 ménages ayant au moins un enfant âgé de 2 ans à 25 ans et scolarisé. Les questions concernent la vie de famille, les parents et les enfants. Un questionnaire est destiné aux parents mais également à l'enfant du ménage tiré au sort lorsqu'il est collégien ou lycéen. L'échantillon porte sur 1 405 adolescents âgés de 10 ans à 23 ans scolarisés dans un établissement secondaire en octobre 2003.

Toute recherche portant sur les catégories intermédiaires telles que les « adolescents » ou les « jeunes » est confrontée à la question de la définition des tranches d'âge qui permettent de déterminer la population à interroger. Par exemple, si l'Organisation des Nations unies (ONU) retient la tranche d'âge 10-19 ans pour l'adolescence, d'autres (comme la Conférence de la Famille 2004 en France) considèrent qu'elle commence à l'âge « normal » d'entrée au collège (11 ans) et qu'elle se termine à l'âge de la majorité légale française (17 ans révolus) (1). Ici, l'INSEE a fait le choix de parler d'adolescents sélectionnés à partir de leur position institutionnelle scolaire : la scolarité est une expérience fondamentale pour un individu dans nos sociétés occidentales actuelles, mais cette option écarte les adolescents qui ne sont plus scolarisés (au-delà de 16 ans), qui sont « déscolarisés » ou qui ont arrêté leurs études. Or, ces arrêts d'études ne sont pas distribués de manière égale dans la population française : en 2002, si près d'un jeune âgé de plus de 18 ans sur cinq a arrêté ses études, presque 30 % d'enfants d'ouvriers sont concernés contre 5 % d'enfants de cadres (2). Les interprétations ne sont donc pas généralisables à l'ensemble des adolescents, mais se restreignent à ceux qui sont scolarisés en collège ou en lycée (général, technologique, professionnel). À l'inverse, les interprétations s'étendent à des individus qui, compte tenu de leur âge (entre la majorité légale en France – 18 ans – et 23 ans) seraient considérés dans d'autres recherches plutôt comme de « jeunes » étudiants mais qui, en raison de leur scolarisation dans le secondaire, se retrouvent classés ici dans les « adolescents ».

Les variables F5 à F15 qui intéressent la présente recherche correspondent à la question : « À ton avis, à quel âge environ un enfant ou un jeune devrait avoir le droit de faire les choses suivantes ? ». Les réponses à cette question sont considérées comme des indicateurs des représentations que se font les adolescents de l'âge auquel on peut être autonome. Les domaines concernés sont :

- F5 : « Rester seul un soir à la maison en l'absence de ses parents ».
- F6 : « Inviter des amis ou des amies à la maison sans demander l'avis des parents ».
- F7 : « Passer la nuit chez des amis ou des amies ».
- F8 : « Aller au cinéma sans les parents ».
- F9 : « Choisir tout seul ses vêtements dans les magasins ».
- F10 : « Décider de la façon de dépenser son argent ».
- F11 : « Avoir un compte en banque ou un compte à la Poste ».
- F12 : « Choisir ses émissions de télé ».
- F13 : « Choisir ses jeux vidéo ou les sites qu'il visite sur Internet ».
- F14 : « Organiser soi-même son travail scolaire ».
- F15 : « Décider de l'heure de son coucher ».

L'absence de certains thèmes est à regretter, à savoir les pratiques sexuelles, les comportements addictifs (consommation de drogues, d'alcool, de tabac), les habitudes alimentaires, les déplacements [deux-roues, voiture (3)], l'usage du téléphone portable et la communication via Internet (chats, e-mails, MSN).

Par ailleurs, certaines questions se sont révélées être difficilement interprétables, notamment celle portant sur le compte bancaire. Les âges recueillis à cette variable F11 sont très dispersés (entre 0 et 30 ans), avec un écart type assez important (4,92), avec une règle d'ouverture de compte à 16 ans mais une moyenne d'âge (12,44) proche des moyennes obtenues dans les autres thèmes. Cette question semble relever de plusieurs registres d'action et elle a été sans doute interprétée diversement par les enquêtés : certains ont probablement pensé qu'il s'agissait des comptes bancaires ouverts aux enfants dès leur naissance par les familles (d'où la modalité de réponse apparemment aberrante de « 0 an »), d'autres qu'on ne peut avoir de compte bancaire qu'à partir du moment où on est majeur ou bien seulement quand on est indépendant financièrement donc qu'on a une profession (d'où la modalité de réponse extrême de « 30 ans »).

Enfin, d'autres questions ont été analysées :

- F16 : « D'une manière générale, penses-tu que tes parents sont : très stricts, plutôt stricts, plutôt souples, très souples ? ».
- G20 : « Que pensent tes parents de tes meilleurs amis ou amies ?
 - Ils ne s'en occupent pas.
 - Ils t'encouragent à les fréquenter.
 - Ils voudraient que tu évites de les voir.
 - Ils t'encouragent à en fréquenter certains et à en éviter d'autres ».
- I1 : « Habituellement, après les cours, rentres-tu directement chez toi ? – oui, non ».

(1) Damon J., 2004, *Les adolescents : données de cadrage*, *Recherches et Prévisions*, n° 76.

(2) D'après le rapport de 2002 « Éducation et redistribution » du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale.

(3) Par exemple, l'enquête de François de Singly auprès de jeunes âgés de 12 ans à 14 ans (2006, *Les adonnassants*, Paris, Armand Colin) montre le rôle de l'indépendance spatiale de circulation en ville dans le processus d'autonomisation des jeunes à l'égard des parents.

dépendent de la manière dont ils perçoivent leur propre marge de liberté dans le cadre de l'éducation familiale – un cadre relativement structuré par les appartenances de milieu ainsi que les travaux cités supra le rappellent –, on étudie dans quelles mesures les conceptions juvéniles de l'autonomie se différencient plus ou moins selon les niveaux d'études des pères et des mères, selon les catégories socioprofessionnelles de ces derniers, et selon les perceptions des représentations de l'autorité parentale.

Les représentations de l'âge d'accès à l'autonomie

Pour les adolescents, l'accès à l'autonomie ne se déroule pas selon une temporalité uniforme

Quels que soient les domaines, l'accès à l'autonomie ne se déroule pas dans les représentations des adolescents selon une temporalité uniforme ou un rythme unique. En effet, la distribution des réponses données par les collégiens ou les lycéens concernant l'âge à partir duquel l'enfant peut être autonome suit des courbes différentes selon les domaines (graphiques 1 et 2 pp. 17-18) (2). Si on considère les moyennes des âges indiqués par les enquêtés, les plus élevées relèvent du domaine privé de la vie familiale : « inviter des ami-e-s à la maison sans demander l'avis des parents », « choisir l'heure de son coucher ». Les moyennes d'âge les plus faibles concernent les domaines qui engagent la socialisation extrafamiliale de l'adolescent tels le choix des émissions de télévision (dont on parle le lendemain avec ses copains), le fait de passer la nuit chez des ami-e-s (à l'abri du regard de ses parents), ou de choisir ses vêtements (« classés et classant » dans l'arène de l'établissement scolaire notamment - Traverse, 1996). Pour les collégiens ou les lycéens, la nécessité de faire la preuve auprès de ses pairs d'une certaine autonomie, autrement dit de montrer à l'extérieur de la famille qu'ils grandissent, s'investissent dans la sociabilité entre pairs (qui passe aussi par la connaissance des émissions télévisées et le port de tenues vesti-

mentaires à la mode) tout en protégeant cette sociabilité amicale du regard des adultes (il est plus « pressant » de pouvoir aller chez un-e ami-e que de l'introduire chez soi avec une présentation éventuelle aux parents) s'impose avant toute autre forme d'indépendance. Les adolescents se sentent moins pressés de quitter le monde de l'enfance dans certains domaines privés et cèdent davantage à leurs parents sur des enjeux moins importants pour eux, internes à la famille et qui n'entament pas leur image auprès des pairs. Il semblerait d'ailleurs que les exigences des parents soient, de leur côté, négociées avec les adolescents entre une zone plus libre et une zone plus contrôlée, entre les domaines où l'enfant est considéré comme encore « petit » et ceux où il a une possibilité d'expression et d'existence plus « personnelle » (notamment les loisirs) [Singly (de), 2006, à propos des « adonaissants », c'est-à-dire les 12-14 ans].

Les représentations de l'âge d'accès à l'autonomie selon l'âge réel des enquêtés

Ces calendriers selon lesquels les adolescents conçoivent devoir-pouvoir être autonome sur les différents aspects considérés par l'enquête de l'INSEE varient-ils avec leur âge réel, qui s'étend de 10 ans à 23 ans ? Pas vraiment. L'autonomie revendiquée par les adolescents n'est pas significativement corrélée à leur âge (tableau 1, p. 18) sauf légèrement (3) dans deux domaines (la scolarité et passer la nuit chez des amis) là où, d'un côté, l'institution scolaire exige d'être de plus en plus autonome à mesure qu'on avance dans les classes et là où, d'un autre côté, le regard parental se montre plus conciliant envers les relations amicales voire sexuelles, à mesure que leur enfant grandit (4).

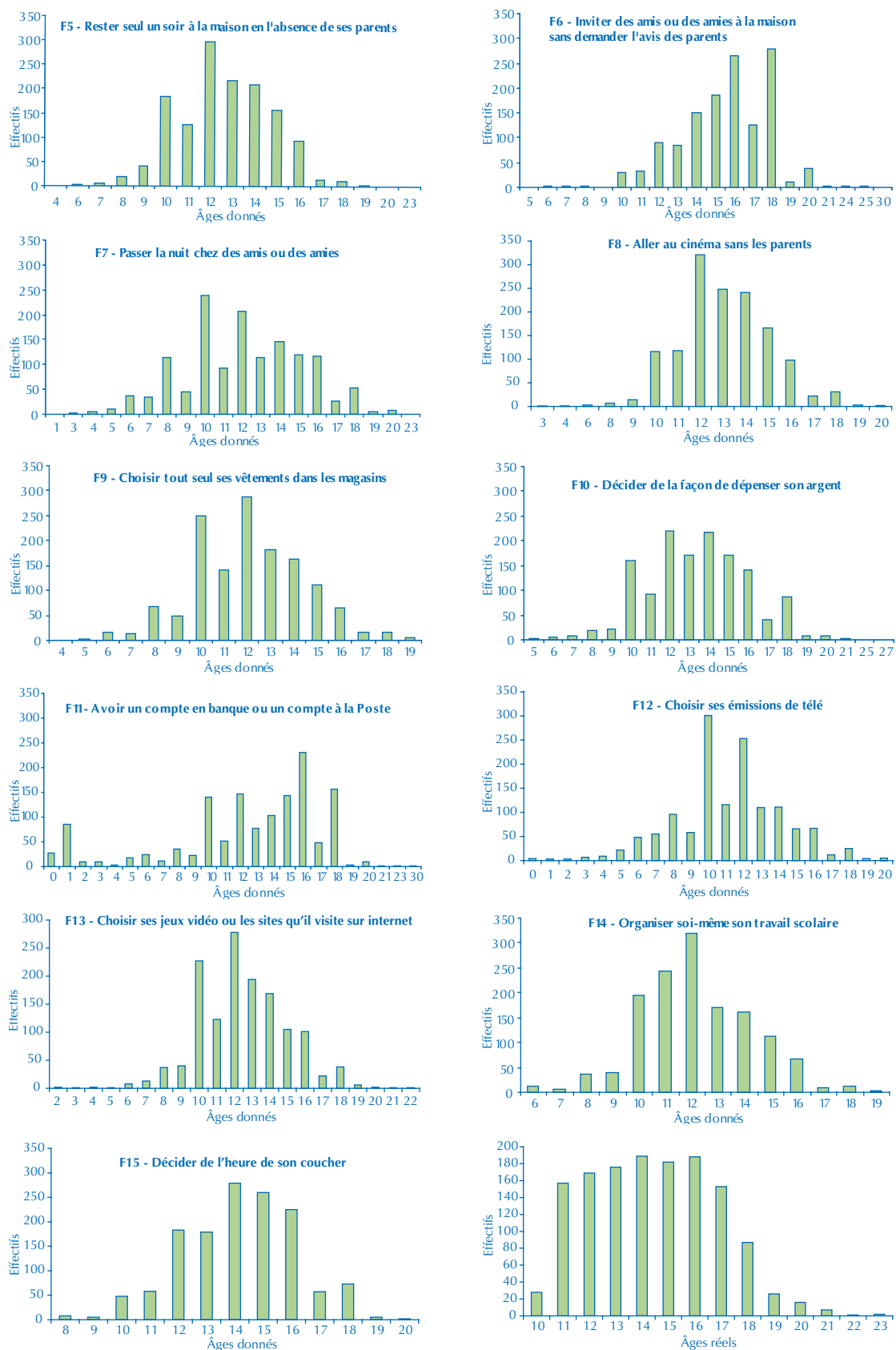
Si on n'observe pas globalement de corrélation forte entre les âges réels et les âges donnés pour chacun des aspects de l'autonomie, cela ne signifie pas pour autant que les adolescents forment un groupe d'âge homogène quant à leur conception du rythme d'acquisition de cette autonomie : pour les 11 questions relatives à l'âge auquel ils

(2) Si on classe les différentes questions en fonction de l'âge moyen obtenu, on obtient la hiérarchie suivante : F12<F9<F7<F14<F11<F13<F5<F8<F10<F15<âge réel<F6. Le test de Mann-Whitney confirme cette chaîne de dominations avec, cependant, cinq exceptions : on trouve F11>F15, F11>F13 et aucune différence significative entre F11 et F8, entre F7 et F14 et F7 et F9. On a dû utiliser ce test dans la mesure où aucune variable F5 à F15 ne suivait une loi normale. Le test recherche si, statistiquement parlant, on peut affirmer que dans la population, plus d'un adolescent sur deux a répondu un âge plus grand pour l'une des deux variables que l'on compare. Il est effectué parfois sur des données appariées (comparaison des réponses d'un même adolescent) parfois sur des données non appariées. On parlera de « domination » de x sur y pour dire que le test est significatif à 5 % et donc que les adolescents ayant la caractéristique x répondent plus souvent un âge plus élevé que ceux ayant la caractéristique y. Les analyses qui suivent en terme de « domination » utiliseront ce test, sans que sa référence soit systématiquement rappelée.

(3) Les coefficients de corrélation entre l'âge réel et la réponse des adolescents à F14 (travail scolaire) et F7 (passer la nuit chez des amis) restent faibles, respectivement de 0,34 et 0,28.

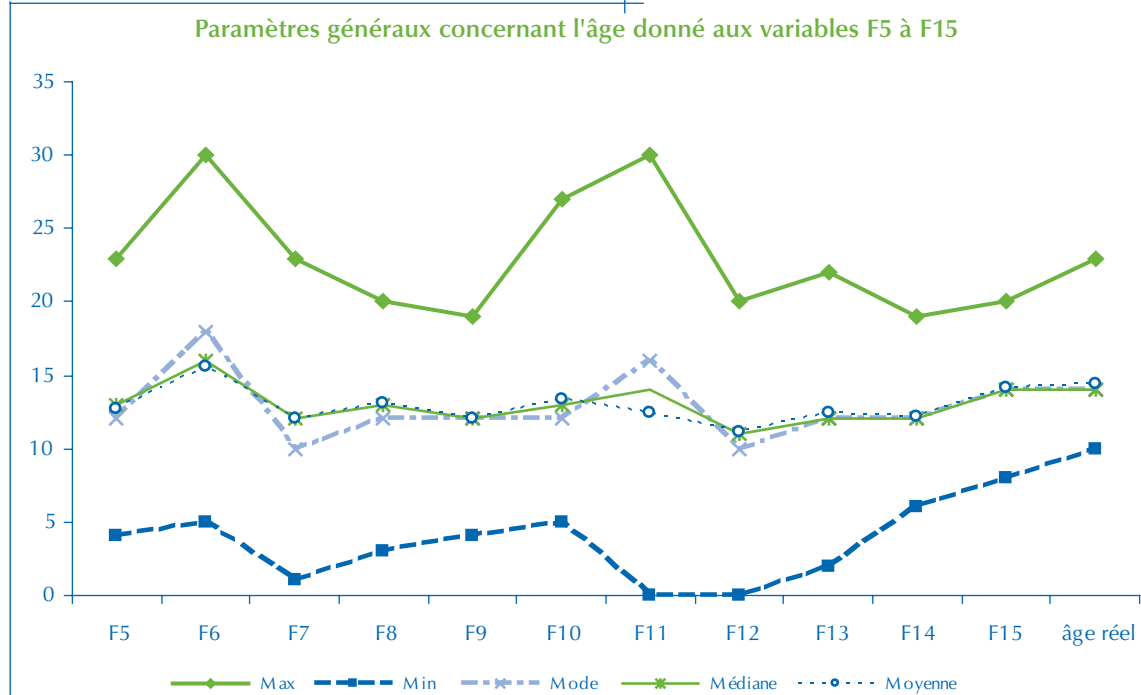
(4) D'une manière générale, les adolescents ont tendance à donner un âge plus petit que leur âge réel. Autrement dit, ils considèrent qu'ils sont ou devraient être déjà autonomes dans tous les domaines, sauf sur un aspect : le fait de pouvoir passer la nuit chez des amis.

Distribution des âges donnés aux questions F5 à F15



Source : Enquête PCV, partie Éducation et Famille, octobre 2003, INSEE.

Graphique 2



Source : Enquête PCV, partie Éducation et Famille, octobre 2003, INSEE.

Tableau 1

Coefficients de corrélation entre les âges donnés aux différentes questions

	F5	F6	F7	F8	F9	F10	F11	F12	F13	F14	F15	Âge
F5	1											
F6	0,3	1										
F7	0,39	0,33	1									
F8	0,34	0,33	0,4	1								
F9	0,24	0,23	0,28	0,37	1							
F10	0,33	0,32	0,39	0,37	0,46	1						
F11	0,12	0,1	0,14	0,18	0,17	0,24	1					
F12	0,3	0,24	0,3	0,28	0,33	0,4	0,24	1				
F13	0,28	0,28	0,29	0,33	0,28	0,36	0,2	0,59	1			
F14	0,34	0,2	0,32	0,28	0,27	0,34	0,23	0,39	0,43	1		
F15	0,29	0,35	0,23	0,27	0,26	0,27	0,12	0,3	0,33	0,38	1	
Âge réel	0,16	-0,02	0,28	0,06	0,06	0,18	0,13	0,12	0,2	0,34	0,09	1

Source : Enquête PCV, partie Éducation et Famille, octobre 2003, INSEE.

Les valeurs en caractères gras et verts indiquent les coefficients les plus forts relativement aux autres, entre l'âge réel et l'âge donné. À noter que, si globalement les corrélations sont faibles, des liens particuliers, plus forts qu'ailleurs, s'observent entre certaines questions (coefficients indiqués en gras et vert dans le tableau) : « Choisir ses émissions de télé » (F12) avec « Choisir ses jeux vidéos ou les sites qu'il visite sur Internet » (F13) ; F12 et F13 avec « Organiser soi-même son travail scolaire » (F14) ; « Choisir tout seul ses vêtements dans les magasins » (F9) avec « Décider de la façon de dépenser son argent » (F10) ; Passer la nuit chez des amis ou des amies » (F7) avec « Rester seul un soir à la maison en l'absence de ses parents » (F5) et « Aller au cinéma sans les parents » (F8) et « Décider de la façon de dépenser son argent » (F10).

considèrent pouvoir « faire seul » ou « décider soi-même », les adolescents avancés ont tendance à donner des âges plus élevés que les plus jeunes (test de Mann-Whitney, tableau 2 p. 21). En revanche, les représentations de l'âge auquel on peut être autonome n'obéissent pas à une logique linéaire selon laquelle les adolescents indiqueraient des âges plus élevés dans davantage de domaines, plus l'écart d'âge avec leurs cadets serait important. Autrement dit, si, à des âges très proches (par exemple entre les 10 ans et les 11 ans, ou entre les 19 ans et les 20 ans), le nombre de pratiques pour lesquelles on donne des âges plus élevés (pour pouvoir faire seul ou décider soi-même) n'évolue guère, les grands écarts d'âge (5) ne correspondent pas, à l'inverse, aux calendriers les plus différents de l'acquisition de l'autonomie. Par exemple, les jeunes de 18 ans donnent des âges plus élevés que les adolescents de 10 ans sur six aspects de leur autonomie seulement ; les jeunes de 17 ans donnent des âges plus élevés que ceux de 13 ans sur dix aspects (autrement dit sur pratiquement tous les domaines considérés par l'enquête, au nombre de 11). En réalité, pour les écarts d'âge réels « moyens » de deux à six ans, on observe les évolutions les plus considérables quant à l'étendue des domaines pour lesquels les adolescents plus « vieux » vont donner des âges d'acquisition de l'autonomie plus élevés que leurs cadets.

On peut sans doute voir ici une sorte de principe de réalité qui voudrait que les adolescents, en pleine période d'acquisition de formes d'indépendance malgré leur dépendance globale, reconsidèrent en l'espace de quelques années, et en les retardant, les aspirations ou les possibilités d'acquiescer à un âge donné certains domaines d'autonomie, selon leur expérience. À ce sujet, une tranche d'âge attire particulièrement l'attention : les 14-16 ans ne comptent que deux ans d'écart et pourtant ils ne répondent pas dans le même sens puisque les 16 ans ont tendance à donner un âge plus grand que les 14 ans (dix questions sur les onze posées). Du point de vue des données recueillies dans cette enquête, les 16 ans se différencient donc clairement des 14 ans dans leurs représentations de l'âge auquel on peut être autonome. Ayant expérimenté ce passage vers l'autonomie, il est probable que les plus âgés donnent des âges d'accès à différentes formes d'indépendance plus conformes à ce qu'ils ont vécu qu'aux illusions dont les plus jeunes d'une douzaine d'années peuvent se bercer. Les réponses des premiers reflètent certainement leur expérience personnelle, tandis que celles des seconds explicitent davantage des

revendications... ou des craintes. C'est ce qui pourrait expliquer la non-linéarité de la représentation que ces jeunes ont des âges d'acquisition de certaines formes d'autonomie selon leur âge réel.

Le rôle des pratiques éducatives parentales

Une influence déterminante si la mère est peu ou pas diplômée

Le niveau d'études des parents joue un rôle dans les représentations adolescentes avec une tendance générale à donner un âge plus élevé pour les enfants des moins diplômés (encadré 2, p. 20). L'influence est cependant moindre du côté du diplôme du père que de celui de la mère. En effet, lorsque l'on compare les diplômes détenus par les mères entre eux, 51,95 % des comparaisons (6) se traduisent par des différences significatives dans les réponses concernant les âges auxquels les adolescents pensent pouvoir faire seuls. Ces différences vont pratiquement toujours dans le même sens : les enfants de mères ayant un certain diplôme (voire aucun) donnent un âge plus élevé d'acquisition de l'autonomie que celles faites par les enfants de mères plus diplômées que les leurs. Cette proportion n'est que de 30,73 % lorsque l'on compare les diplômes des pères. De surcroît, les écarts entre niveaux de diplômes maternels sont plus discriminants quant aux réponses des adolescents que les écarts entre diplômes paternels. Pour exemple, si l'on s'en tient aux comparaisons entre les réponses des adolescents de mères n'ayant aucun diplôme et des adolescents de mères ayant un diplôme, 86,36 % des comparaisons concluent à une différence significative. Ce chiffre atteint même 100 % des comparaisons entre adolescents de mères sans diplôme et adolescents de mères très diplômées (premier-deuxième cycle ou encore troisième cycle). Encore une fois, les premiers donnent un âge d'accès à l'autonomie plus tardif que les seconds. Ces proportions sont respectivement de 48,48 % et de 54,55 % lorsque l'on considère les diplômes paternels. Le diplôme paternel est donc moins discriminant que le diplôme maternel pour expliquer les écarts de représentations concernant l'âge auquel on peut être autonome, ce qui n'est guère étonnant au regard de la répartition des rôles familiaux qui restent encore très délimités entre le père et la mère, l'éducation des enfants relevant davantage du domaine maternel y compris dans les milieux les plus diplômés (Gissot *et al.*, 1994).

(5) Dans ces cas de figure, c'est toujours le groupe des plus âgés qui domine.

(6) Les diplômes étant classés en 7 niveaux, 21 comparaisons de diplômes (chaque diplôme est comparé à chaque autre) ont été réalisées à l'aide du test de Mann-Whitney pour chacune des 11 questions (F5...F15), soit un total de 21x11 comparaisons.

Si les représentations de l'âge d'accès à l'autonomie sont plus tardives chez les enfants dont les mères ne sont pas diplômées, notamment par rapport aux enfants de diplômées de l'enseignement supérieur,

Encadré 2

Âges réels, âges donnés d'acquisition de l'autonomie et diplômes des parents

Les groupes de diplômés retenus sont les suivants : 1- aucun diplôme ; 2- certificat d'études primaires (CEP) ; 3- CEP/certificat d'aptitude professionnelle/brevet d'études professionnelles ; 4- baccalauréat (BAC) technique, professionnel, BT ; 5- BAC général ; 6- diplôme universitaire du premier au deuxième cycle ; 7- diplôme universitaire troisième cycle. Les dominations ont été observées à partir du test de Mann-Whitney sur données non appariées : pour chaque question F5 à F15, il s'agissait de voir quels enfants donnaient des âges plus élevés selon le niveau d'études du père et de la mère. La tendance générale des enfants des moins diplômés à donner des âges plus élevés peut être questionnée dans un premier temps car on constate, par ailleurs, que les enfants des parents moins diplômés sont plus âgés (âge réel) que ceux des plus diplômés. On peut donc logiquement penser que leurs réponses plus élevées aux différentes questions s'expliquent par le fait non pas d'avoir des parents moins diplômés, mais d'être plus âgés. Sans aller jusqu'à neutraliser techniquement l'effet de l'âge réel, on peut noter que, dans plusieurs cas, les adolescents dont les parents possèdent des diplômes d'un certain niveau se représentent des âges d'acquisition de l'autonomie plus élevés que les enfants ayant des parents plus diplômés que les leurs, alors même qu'ils ne sont pas plus âgés que ces derniers. Dans l'hypothèse où l'âge de l'enfant influencerait l'âge donné, les adolescents ayant des parents moins diplômés par rapport à ceux de leurs congénères plus jeunes devraient donner systématiquement, dans tous les domaines considérés par l'enquête, des âges auxquels ils se représentent pouvoir-être autonomes, plus élevés. À l'inverse, les enfants d'un même âge devraient concevoir des calendriers d'acquisition de l'autonomie identiques, indépendamment de la « supériorité » relative du diplôme de leur père ou de leur mère. Ce qui est loin d'être vérifié : à diplôme inférieur de la mère, 40 % des âges conçus comme étant ceux où l'on peut faire seul ou décider soi-même ne sont pas supérieurs chez les enfants plus âgés ; 45 % lorsque l'on regarde le diplôme du père. On a vu par ailleurs (tableau 1 p. 18) que les coefficients de corrélation entre les différentes variables et l'âge réel restent faibles, ce qui indique qu'il n'y a pas linéarité entre les « âges donnés » et l'âge réel.

les âges indiqués par les adolescents ne s'élèvent pas, pour autant, proportionnellement au nombre d'années nécessaires à leurs mères pour obtenir un diplôme. Ainsi, on observe une différence de réponses importante entre les adolescents quand la mère est sans diplôme et quand elle est titulaire d'un certificat d'études primaires ou d'un CEP, CAP ou BEP, alors que l'on n'observe quasiment pas de différence entre ces deux derniers groupes. On observe également une différence de réponses lorsque les mères sont diplômées de l'enseignement supérieur, selon qu'elles ont obtenu un baccalauréat technique, professionnel ou général : les enfants des secondes donnent plus souvent par rapport à ceux des premières des âges plus élevés. On ne relève pas cette différence quand on considère le diplôme du père (7).

La proximité des niveaux d'études maternels n'implique donc pas forcément une similarité de réponses des adolescents. Cette nuance souligne l'importance, lorsqu'on retient le diplôme de la mère comme variable explicative des représentations adolescentes dans le cadre familial, de ne pas s'arrêter uniquement à un « niveau scolaire » quantifiable par un nombre d'années, mais de bien prendre en compte aussi le type d'études poursuivies (8).

Des aspirations à l'autonomie différenciées selon les catégories socioprofessionnelles des parents

Dans la mesure où les enfants de parents moins diplômés, relativement, tendent à donner des âges auxquels ils conçoivent pouvoir « faire seul » et « décider seul » plus élevés que leurs congénères ayant des parents davantage diplômés, il n'est pas surprenant que les enfants de cadres et professions libérales aient des aspirations à l'autonomie plus précoces que les enfants d'ouvriers. Dans une moindre mesure, ces aspirations précoces s'observent également chez les enfants dont les pères exercent une profession intermédiaire alors que des aspirations tardives sont relevées également chez les enfants d'agriculteurs ou de mères au foyer (9). À la différence de ce que l'on a observé pour les diplômes, la PCS du père exerce ici une influence plus marquée que celle de la mère. Lorsque l'on compare les PCS des mères, 17,17 %

(7) Sauf en ce qui concerne la possibilité de rester seul le soir en l'absence des parents (F5). Par ailleurs, à partir du moment où le père est doté au moins du baccalauréat général, les adolescents ne donnent pas des âges qui s'élèvent proportionnellement au nombre d'années d'études paternelles.

(8) Notamment, il serait intéressant de poursuivre cette analyse en tenant compte de la nature des études suivies dans l'enseignement supérieur, non renseignée dans ce questionnaire INSEE.

(9) La classification usuelle de l'INSEE a été retenue pour les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : 1- agriculteurs exploitants ; 2- artisans, commerçants, chefs d'entreprise ; 3- cadres et professions libérales ; 4- professions intermédiaires et techniciens ; 5- employés administratifs ou employés de commerce ; 6- ouvriers ; 10- au foyer (seules des mères figurent dans cette enquête). Les dominations ont été observées à partir du test de Mann-Whitney sur des données non appariées : il s'agissait de voir, pour chaque question F5 à F15, quels enfants donnaient des âges plus élevés selon la PCS du père et de la mère.

Tableau 2

Comparaison des âges donnés selon les âges réels

Écart d'âge	Âges comparés	Nombre de fois où le premier domine	Nombre de fois où le second domine	Nombre total de dominations	Écart d'âge	Âges comparés	Nombre de fois où le premier domine	Nombre de fois où le second domine	Nombre total de dominations	
1 an	10 et 11	0	0	0	4 ans	10 et 14	3	2	5	
	11 et 12	0	3	3		11 et 15	2	5	7	
	12 et 13	1	1	2		12 et 16	0	7	7	
	13 et 14	0	3	3		13 et 17	0	10	10	
	14 et 15	0	6	6		14 et 18	0	11	11	
	15 et 16	0	2	2		15 et 19	0	10	10	
	16 et 17	0	5	5		16 et 20 +	0	5	5	
	17 et 18	0	2	2		5 ans	10 et 15	3	2	5
	18 et 19	0	1	1			11 et 16	1	7	8
	19 et 20 +	0	0	0			12 et 17	0	8	8
2 ans	10 et 12	1	0	1	13 et 18		0	10	10	
	11 et 13	2	3	5	14 et 19		0	10	10	
	12 et 14	3	3	6	15 et 20 +	0	7	7		
	13 et 15	0	6	6	6 ans	10 et 16	1	3	4	
	14 et 16	0	10	10		11 et 17	1	8	9	
	15 et 17	0	8	8		12 et 18	0	10	10	
	16 et 18	0	9	9		13 et 19	0	9	9	
	17 et 19	0	7	7		14 et 20 +	0	9	9	
18 et 20 +	0	1	1	7 ans	10 et 17	0	3	3		
3 ans	10 et 13	1	0		1	11 et 18	0	9	9	
	11 et 14	3	3		6	12 et 19	0	8	8	
	12 et 15	1	6	7	13 et 20 +	0	8	8		
	13 et 16	0	8	8	8 ans	10 et 18	0	6	6	
	14 et 17	0	10	10		11 et 19	0	8	8	
	15 et 18	0	10	10	12 et 20 +	0	8	8		
	16 et 19	0	10	10	9 ans	10 et 19	0	6	6	
	17 et 20 +	0	2	2		11 et 20 +	0	8	8	
					10 ans	10 et 20 +	0	4	4	

Source : Enquête PCV, partie Éducation et Famille, octobre 2003, INSEE.

Lecture du tableau : pour chaque comparaison entre deux âges donnés (par exemple 14 ans et 16 ans), on a compté le nombre de questions où il existait une domination (par exemple pour la comparaison 14-16 ans, on compte 10 dominations). Le total (indiqué dans la colonne « nombre total de dominations ») peut donc varier de 0 (pas de domination) jusqu'à 11 (nombre total de dominations possibles, obtenus seulement une fois dans le cas de la comparaison 14-18 ans). Ensuite, on a décomposé ce total selon que « le plus petit des deux âges » domine (troisième colonne du tableau) ou que « le plus vieux domine » (quatrième colonne). Pour 14 et 16, on apprend que sur les 10 dominations, c'est toujours les « 16 ans » (âge réel) qui ont donné une réponse plus grande à la question. Les 16 ans dominent donc 10 fois (sur 11 questions) les 14 ans. La première colonne indique les écarts d'âge et on voit dans le tableau que ce n'est pas pour les plus grands écarts d'âge que le nombre de dominations est le plus important : c'est dans les écarts compris entre 2 ans et 6 ans.

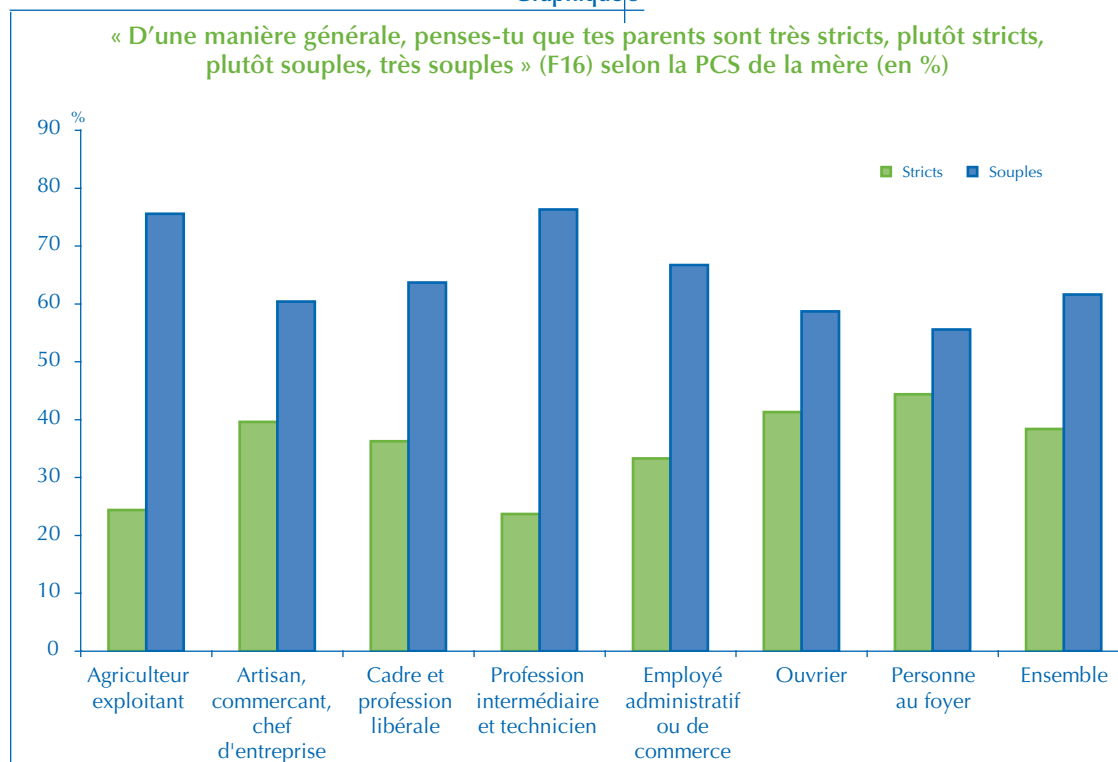
des comparaisons (10) (18,18 % en incluant les mères au foyer) montrent une différence significative dans les réponses des adolescents. Ce chiffre s'élève à 31,51 % dans le cas de la PCS du père. La mère perd donc beaucoup de son influence du point de vue de son activité professionnelle comparativement à ce que l'on a observé avec les diplômes. En revanche, les enfants ont tendance à répondre de manière similaire dans deux groupes : le premier est composé de mères agricultrices, ouvrières, mères au foyer ; le second de mères cadres et professions libérales, employées et professions intermédiaires. Ce dernier groupe montre des aspirations à l'autonomie plus précoces par rapport au premier. La PCS du père n'est guère discriminante sur ce point, puisqu'il n'est pas possible de distinguer de tels regroupements.

Des pratiques éducatives plus ou moins strictes selon les milieux sociaux

Les variations observées dans les représentations juvéniles quant au calendrier d'acquisition de l'auto-

nomie, selon les diplômes et les professions des parents, traduisent-elles des pratiques éducatives plus ou moins strictes, avec plus ou moins de possibilités de choix laissées aux enfants ? En effet, la manière de qualifier la sévérité ou la souplesse de leurs parents varie chez les adolescents selon la situation professionnelle de la mère (graphique 3). Les enfants qui ressentent leurs parents comme plus souples que la moyenne ont des mères agricultrices ou exerçant une profession intermédiaire. Au contraire, la sévérité se perçoit davantage du côté des enfants d'ouvrières et de mères au foyer. Pour ces dernières, on peut se demander si le sentiment des adolescents n'est pas lié à leur présence quantitativement importante au domicile d'où l'impression d'une surveillance plus forte, avec des interventions directes ou indirectes effectivement plus fréquentes. Les réponses apportées ici par les adolescents concordent en partie seulement avec les analyses de Jean Kellerhals et Cléopâtre Montandon (1991) sur les pratiques éducatives parentales (les familles concernées avaient des enfants âgés de 13 ans) : les milieux

Graphique 3



Source : Enquête PCV, partie Éducation et Famille, octobre 2003, INSEE.

Champ : collégiens et lycéens âgés de 10 à 23 ans.

Pourcentages calculés après redressement avec POIDSENF sur effectifs redressés non arrondis.

Khi2 = 16,2 ; ddl = 6 ; p = 0,001 (très significatif).

Les modalités « très stricts » et « plutôt stricts » ont été regroupées en « stricts » ; les modalités « très souples » et « plutôt souples » en « souples ». Ont été éliminées les modalités : « étudiante », « chômeuse », « autre personne sans activité professionnelle », chacune représentant un effectif trop faible.

Ont été éliminées les modalités « ne sait pas », « réponses inexploitables », « non-réponses ».

(10) Les PCS étant classés en 6 niveaux (7 si on compte le cas des mères au foyer), 15 comparaisons (21 si on compte les mères au foyer) de PCS (chaque PCS est comparé à chaque autre) ont été réalisées à l'aide du test de Mann-Whitney pour chacune des 11 questions (F5...F15) soit un total de 15x11 (voire 21x11) comparaisons.

populaires déclarent adopter plus souvent une attitude de contrôle direct que les cadres supérieurs et les universitaires qui procèdent davantage par guidage. Au regard de l'enquête Éducation et Famille, si le premier aspect se vérifie dans les déclarations des adolescents dont les mères sont ouvrières, en revanche les enfants de cadres et professions libérales n'estiment pas leurs parents plus souples que la moyenne. Il est fort possible d'ailleurs que cette non-concordance partielle des résultats s'explique par une confusion des enquêtés autour des notions de « stricts » et « souples » qui peuvent désigner les modalités du contrôle [plus ou moins physique, direct (11)] mais aussi les domaines sur lesquels s'exerce ce contrôle. Or, plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus le nombre de domaines réglés augmente concernant notamment le travail, le contrôle des émotions, l'apprentissage des techniques de sociabilité ou la sexualité : « *les classes favorisées se distinguent par la disposition à régler et contrôler, serait-ce de façon diffuse et discrète, des domaines de la conduite qui, dans les classes populaires, sont concédés à la libre fantaisie et ainsi ouverts à des influences extérieures, en particulier à l'influence du groupe des pairs* » (Chamboredon, 1971:347).

Toujours au regard des milieux sociaux, deux domaines d'acquisition de l'autonomie se distinguent : sur les choix vestimentaires et sur la possibilité de dormir chez des amis. La question « Choisir tout seul ses vêtements dans les magasins » (F9) est celle pour laquelle on observe les réponses juvéniles les moins contrastées, du point de vue de la PCS des parents, ou même du diplôme paternel (ce qui n'est pas le cas pour le diplôme de la mère). L'influence du groupe de pairs est-elle plus importante dans ce domaine compte tenu d'une normativité forte entre adolescents en matière de choix vestimentaires alors que les parents auraient perdu « *une grande partie de leur pouvoir de prescription* » ? (Pasquier, 2005). À l'inverse, la question « Passer la nuit chez des ami-e-s » apparaît particulièrement discriminante socialement au regard de la PCS paternelle : les adolescents dont le père est ouvrier donnent à cette question des âges systématiquement plus

élevés que les autres groupes, alors que les enfants dont le père est cadre et profession libérale indiquent des âges systématiquement plus jeunes. Cette question est aussi celle pour laquelle le diplôme des parents intervient le plus fortement : davantage que dans les autres domaines, les adolescents de pères ou de mères moins diplômé-e-s, par rapport aux autres, ont tendance à penser qu'il faut être plus « vieux » pour aller dormir chez un-e ami-e. Cette observation est difficile à interpréter. La question peut être comprise différemment par les enquêtés, touchant au domaine de la sociabilité amicale mais aussi des éventuelles relations amoureuses, sexuelles, ou bien encore à celui des déplacements. Au sujet des déplacements, rien ne permet d'affirmer à partir des données recueillies par le questionnaire que les enfants perçoivent un contrôle plus strict en fonction de la position sociale de leurs parents. Par exemple, la question « Habituellement, après les cours, rentres-tu directement chez toi ? » croisée avec la PCS des parents montre une indépendance statistique [d'après le test du khi2 au seuil de 5 % (12)]. La question sur le retour après l'école ne permet en fait pas de montrer que les enfants perçoivent un contrôle plus ou moins strict selon leur origine sociale, car la quasi-totalité des enfants rentrent directement chez eux. Cette question n'est donc pas significativement discriminante (13).

En revanche, le sentiment des adolescents à l'égard de la surveillance indirecte de leurs fréquentations varie selon leurs origines sociales (graphique 4, p. 24). Mais le découpage obtenu sur ce point ne recoupe pas celui observé sur la question de pouvoir aller dormir chez autrui : les enfants d'ouvriers ne se distinguent pas particulièrement des autres catégories quant au contrôle qu'ils pensent que leurs parents exercent sur leur sociabilité. Plus précisément, le sentiment que les parents ne s'occupent pas du choix de leurs meilleurs amis est assez présent chez tous les adolescents (plus de 40 % en moyenne), mais davantage encore chez les enfants d'agriculteurs et d'employés : est-ce le signe d'un environnement relationnel *a priori* « sans risque », d'une revendication à la maîtrise de ses choix amicaux, l'impression adolescente

(11) Les travaux d'Olivier Schwartz (1990) et David Lepoutre (1997) soulignent combien le mode d'autorité valorisé dans les milieux populaires repose sur des sanctions contextualisées, immédiates, et s'appuie sur le châtement physique davantage que dans d'autres milieux (ce qui témoigne à la fois du rapport populaire au corps et du type de sanction valorisé, reposant moins sur la verbalisation et l'explicitation).

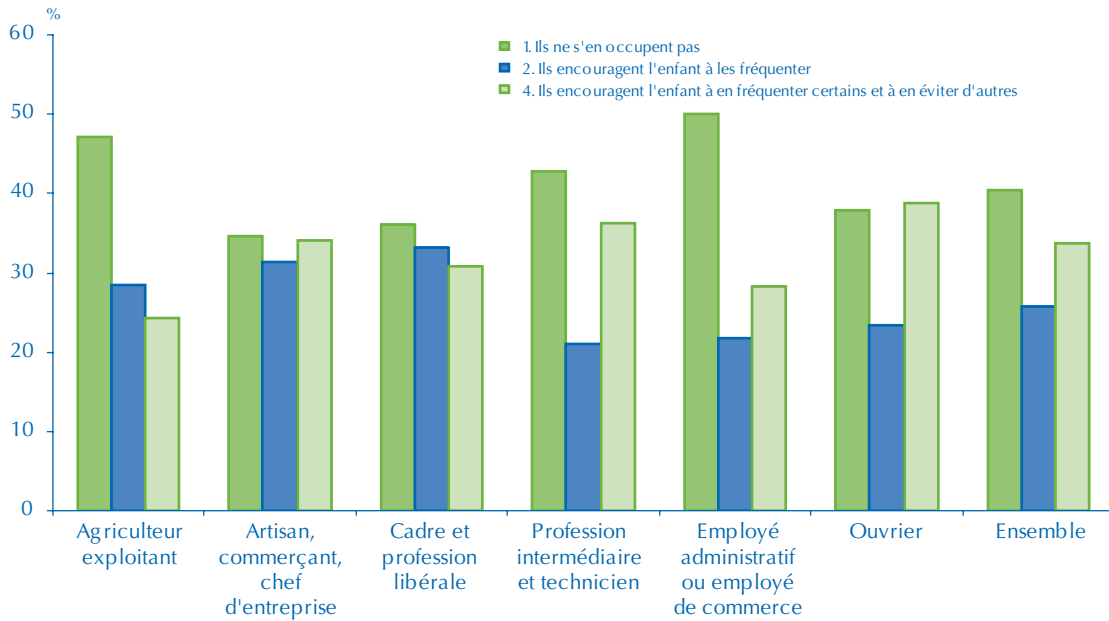
(12) Le test du Khi2 vérifie si les données provenant d'un échantillon aléatoire et présentées sous la forme d'un tableau croisant deux variables qualitatives permettent de conclure à l'indépendance entre les deux variables dans la population d'où a été extrait l'échantillon. Le test calcule la probabilité critique (p), qui indique la probabilité de dépasser la valeur Khi2 obtenue sous l'hypothèse de l'indépendance. On refuse l'indépendance entre les deux variables si p vaut moins de 5 % (voire moins de 1 %). Pour pratiquer ce test, N doit être supérieur ou égal à 30 et chaque effectif théorique doit être supérieur ou égal à 5.

(13) 89 % des enfants répondent « oui » à cette question. Si on considère la PCS du père, le pourcentage le plus bas est de 85,4 % (agriculteurs) et le plus haut est de 90,9 % (ouvriers). Si on considère la PCS de la mère, le pourcentage le plus bas est de 85 % (professions intermédiaires) et les plus hauts de 90 % (cadres) et 90,5 % (mères au foyer).

Graphique 4

« Que pensent tes parents de tes meilleurs amis ou amies ? » (G20)
selon la PCS du père et de la mère (en %)

Selon la PCS du père (PROFP)



Source : Enquête PCV, partie Éducation et Famille, octobre 2003, INSEE.

Champ : collégiens et lycéens âgés de 10 à 23 ans.

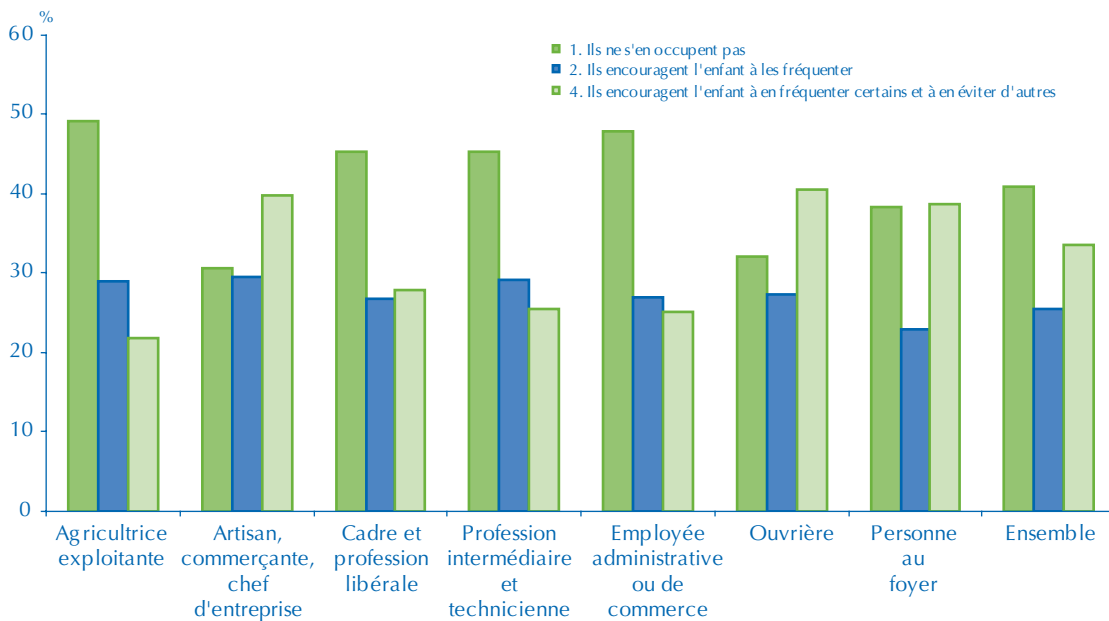
Pourcentages calculés après redressement avec POIDSENF sur effectifs redressés non arrondis.

Khi2 = 31,3 ; ddl = 10 ; p = 0,001 (très significatif).

Ont été éliminées les modalités : « retraité », « chômeur », « autre personne sans activité professionnelle » et « ils voudraient que l'enfant évite de les voir », chacune représentant un effectif trop faible.

Ont été éliminées les modalités « ne sait pas », « réponses inexploitable », « non-réponses ».

Selon la PCS de la mère (PROFM)



Source : Enquête PCV, partie Éducation et Famille, octobre 2003, INSEE.

Champ : collégiens et lycéens âgés de 10 à 23 ans.

Pourcentages calculés après redressement avec POIDSENF sur effectifs redressés non arrondis.

Khi2 = 28,1 ; ddl = 12 ; p = 0,005 (très significatif).

Ont été éliminées les modalités « étudiante », « chômeuse », « autre personne sans activité professionnelle », « ils voudraient que l'enfant évite de les voir », chacune représentant un effectif trop faible.

Ont été éliminées les modalités « ne sait pas », « réponses inexploitable », « non-réponses ».

d'une confiance parentale ou, au contraire, d'un désintérêt ? Les enfants d'ouvriers donnent l'impression, au même titre que les enfants d'artisans, de commerçants, de chefs d'entreprise ou de cadres supérieurs, de se sentir plus surveillés dans leurs choix amicaux par leurs parents (la modalité « ils ne s'en occupent pas » est moins choisie contrairement à la modalité « ils encouragent l'enfant à en fréquenter certains et à en éviter d'autres »).

Finalement, si le droit de passer la nuit chez des amis est une possibilité plus tardive aux yeux des enfants d'ouvriers qu'à ceux des enfants de cadres, c'est peut-être que ces pratiques de sociabilité sont moins familières aux premiers qu'aux seconds. Dans les classes moyennes et supérieures, fortement pourvues en capital social, se développent surtout des relations amicales « faibles », diverses et de « longue portée » propices à la multiplication des réceptions et des invitations à domicile (Bidart, 1997). On sait aussi que, dans ces milieux, les fréquentations sont plus électives, et les garanties de l'entre-soi ainsi assurées sont sans doute propices à ce que les parents accordent plus rapidement à leurs enfants le droit de passer la nuit chez un copain ou une copine dont on sait qu'il / qu'elle est... de « bonne famille ».



Conclusion

Loin d'être socialement uniforme, le processus d'autonomisation des adolescents à l'égard de leurs parents se caractérise par des différences de représentations, perceptibles chez les collégiens et lycéens interrogés dans le cadre de l'enquête Éducation et Famille. L'appartenance à un même groupe d'âge, la fréquentation d'un niveau scolaire identique (le secondaire) n'ocultent pas le poids des variables sociologiques explicatives traditionnelles (milieu social, niveau d'études des parents) dans la construction des représentations des âges auxquels les jeunes pensent pouvoir gagner les possibilités de faire seuls ou de décider d'eux-mêmes. Certes, sur les aspects qui engagent leur image auprès de leurs congénères (choix des émissions de télé, des vêtements et passer la nuit chez des ami-e-s), les adolescents revendiquent ou se reconnaissent une autonomie plus précoce que dans les domaines relevant de l'économie domestique ou des compétences scolaires. Il semble même y avoir une normativité juvénile importante inhérente à la socialisation par le groupe de pairs en ce qui concerne le choix des vêtements, attributs hautement distinctifs des appartenances de classe d'âge. Sur cette question,

les âges indiqués sont indépendants de la position sociale des parents. Mais ce n'est pas le cas dès lors qu'il s'agit de se soustraire à la tutelle parentale pour passer la nuit chez des ami-e-s, car que les adolescents de pères ouvriers ou de parents peu diplômés se représentent pouvoir franchir plus tardivement que les autres.

D'une manière générale, les âges auxquels les adolescents se représentent avoir le droit de faire ou décider seuls dans plusieurs domaines de la vie quotidienne se différencient selon les origines sociales, plus encore selon les diplômes des parents et tout particulièrement selon le niveau d'étude de la mère (ainsi que la nature des études qu'elles ont suivies). La prédominance de l'investissement maternel dans l'éducation des enfants semble ici se confirmer, même s'il est difficile de savoir, à partir des données recueillies par l'INSEE, dans quelle mesure les attitudes différenciées des adolescents relèvent des perceptions qui sont les leurs quant à la sévérité de leur mère, de la prépondérance de l'arbitrage de cette dernière par rapport à l'avis paternel, ou même de son temps de présence au domicile. Les enfants de mères sans diplôme ou au foyer (dans la population enquêtée, 55 % des mères sans diplôme sont au foyer, 33 % ouvrières ou employées) se distinguent nettement en ce qu'ils semblent se reconnaître la possibilité de faire seul toujours plus tardivement que les autres. Enfin, les représentations de l'âge d'acquisition de formes d'indépendances apparaissent plus précoces chez les enfants de parents cadres ou professions intellectuelles supérieures dans tous les domaines concernés. Contrairement aux générations précédentes, les adolescents de milieux « défavorisés » ne semblent pas s'imaginer pouvoir s'affranchir au plus tôt de la tutelle parentale. Les données de l'enquête INSEE ne permettent pas d'éprouver cette interprétation, mais on peut raisonnablement penser que ces adolescents se sentent moins en confiance face à l'avenir, et qu'ils ont intériorisé l'accès retardé à une indépendance économique en raison des conditions sociales actuelles concernant particulièrement les jeunes (chômage, difficultés d'accès au logement). Cette interprétation va dans le sens de résultats récents produits par une enquête comparative au niveau européen (Stellinger et Wintrebert, 2008) soulignant combien les jeunes Français sont particulièrement pessimistes à l'égard de leur avenir dans un contexte général de difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes Occidentaux. La France se caractériserait par un désengagement des politiques publiques à l'égard de la jeunesse et une aide plutôt familiale ayant pour effet d'accroître, d'une part, la dépendance des enfants bientôt adultes à l'égard de leurs

parents et, d'autre part, le risque de reproduction des inégalités sociales liées aux origines familiales. Ces résultats ne sont donc pas sans poser question, d'une manière générale, dans la société française quant à l'évolution de la configuration

des liens intergénérationnels au sein des familles et à l'accroissement de l'inégalité sociale dans la possibilité pour les jeunes de milieux populaires de se défendre dans un contexte économique globalement défavorable.

Références bibliographiques

- Bidart C., 1997, *L'amitié, un lien social*, Paris, La Découverte.
- Bourdieu P., 1984, *La jeunesse n'est qu'un mot*, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- Chamboredon J.-C., 1985, *Adolescence et post-adolescence : la « juvénisation »*. Remarques sur les transformations récentes des limites de la définition sociale de la jeunesse, in Alléon & al. (dir), *Adolescence terminée, adolescence interminable*, Paris, PUF.
- Chamboredon J.-C., 1971, *La délinquance juvénile, essai de construction de l'objet*, *Revue française de sociologie*, XII.
- Cicchelli V., 2001, *La construction de l'autonomie. Parents et jeunes adultes face aux études*, Paris, PUF.
- Damon J., 2004, *Les adolescents : données de cadrage*, *Recherches et Prévisions*, n° 76.
- Elias N., 1993, *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard.
- Elias N., 1991, *La société des individus*, Paris, Fayard.
- Elias N., 1984, *La société de cour*, Paris, Flammarion.
- Galland O., 2004, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin.
- Galland O., 1988, *Représentations du devenir et reproduction sociale : le cas des lycéens d'Elbeuf*, *Sociologie du travail*, n° 3:399-417.
- Galland O. et Cavelli A., 1993, *L'allongement de la jeunesse*, Paris, Actes Sud.
- Galland O. et Roudet B., 2005, *Les jeunes Européens et leurs valeurs*, Paris, La Découverte.
- Gissot C., Héran F. et Manon N., 1994, *Les efforts éducatifs des familles*, *INSEE Résultats*, série consommation, modes de vie, n° 62-63.
- Kellerhals J. et Montandon C., 1991, *Les stratégies éducatives des familles. Milieu social, dynamique familiale et éducation des préadolescents*, Paris, éd. Delachaux et Niestlé
- Lepoutre D., 1997, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob.
- Maunaye E., 2004, *Quitter sa famille d'origine*, in *Ce que nous savons des jeunes* (sous la dir. de Pugeault-Cicchelli C., Cicchelli V. et Ragi T., Paris, PUF.
- Mauger G., 1992, *Le « stade » de la jeunesse : invariants et variations*, *Les Sciences de l'éducation*, n° 3-4:9-18.
- Pasquier D., 2005, *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*, Paris, Autrement.
- Pugeault-Cicchelli C., 2004, *Ce que nous savons des jeunes*, Paris, PUF.
- Singly F. (de), 2006, *Les adonaissants*, Paris, Armand Colin.
- Singly F. (de), 2002, *La « liberté de circulation » : un droit aussi de la jeunesse*, *Recherches et Prévisions*, n° 67:21-36.
- Schwartz O., 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF.
- Schehr, 2004, « *Jeunesse et précarité professionnelle* », in *Ce que nous savons des jeunes* (sous la dir. de Pugeault-Cicchelli C., Cicchelli V. et Ragi T., Paris, PUF.
- Traverse O., 1996, *Apparence corporelle et autonomisation chez les jeunes*, *Revue Suisse de Sociologie*, vol. 22, n° 1:119-138.
- Stellingner A. et Wintrebert R., 2008, *Les jeunes face à leur avenir. Une enquête internationale*, Enquête Kairos Future, Fondation pour l'innovation politique, Paris.